



## Rapport des juges principaux

|                                   |   |                                 |                       |                                    |       |
|-----------------------------------|---|---------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-------|
| <b>Nom de l'hippodrome</b>        | Rideau Carleton                         | Ottawa                          |                       |                                    |       |
| <b>Date</b>                       | Dimanche 15 septembre 2019              | <b>Heure de départ</b>          | 18h30                 |                                    |       |
| <b>Conditions météorologiques</b> | Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 14 °C) |                                 |                       |                                    |       |
| <b>État de la piste</b>           | Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)  |                                 |                       |                                    |       |
| <b>Nombre de courses</b>          | 11                                      | <b>Courses de qualification</b> | 3 BF                  | <b>Nombre total d'inscriptions</b> | 82/87 |
| <b>Pari mutuel</b>                | \$155,384                               |                                 |                       |                                    |       |
| Contact   Vétérinaire             | Réunion de paddock                      | Réunion d'entretien de piste    | Visite de l'enquêteur | Rapport du juge principal sortant  |       |

|                       |                     |                     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Juge principal</b> | <b>Juge associé</b> | <b>Juge associé</b> |
| Weber Michael         | Coles Sharla        | Frenette Ben        |

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Examen avec Jonathan Lachance, de la Course 3, du 12 septembre, en menant le #9, "VEGAS RICH", au sujet de la règle 22.05.01(i) (Cesser de courir à un rythme normal et laisser un espace ouvert lorsque le cheval est amplement capable de ne pas laisser un tel espace) ; l'explication du participant a été acceptée en partie et aucune sanction n'a été issue, bien que Mr Lachance ait été averti au sujet des infractions futures à l'endroit de cette règle.
- Nous avons reçu un rapport nous informant que le 12 septembre, à la fin de la Course 6, quand les chevaux étaient dans le dernier droit, Pierre-Marc Longpre était rentré sur la piste, avait confronté le conducteur du #7, "ARRHYTHMOGENIC", (Daniel St. Pierre), et l'avait verbalement réprimandé. Mr Longpre sera présent dans le bureau des juges au sujet de son comportement.

### Courses :

- Clarke Steacy est autorisé à se retirer de cinq courses.
  - Ted McDonald est autorisé à se retirer d'une course.
1. L'image de la fin de la course n'était pas disponible à cause des problèmes techniques

de l'ordinateur. La vidéo de la course a été examinée afin de confirmer le placement à l'arrivée et il a été rendu public que la décision des juges est finale (Règle 5.12(e) de la CAJO). Rien à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Examen de la performance du #6, "SOMETIMES WHEN", (Stephane Pouliot), qui est arrivé en 2<sup>e</sup> position, avant le poteau de ¼ de mille. Le #6 a fait un mauvais pas, mais sans faire de bris. Aucune infraction. La vidéo n'était pas disponible à cause de problèmes de connexion à l'Internet de la CAJO.

Le #7, "TALBOTCREEK SUZIE", (Pascal Berube), a eu de l'équipement brisé (martingale), avant le poteau de ½ de mille et il est arrivé avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

4. Enquête pour le #6, "ARSENAL DE CHAFRA", (Guy Gagnon), pour avoir quitté la course après le poteau de ¼ de mille lorsque le #6 est allé à l'intérieur du #1, "GRINGO STAR", (Anne-Marie Turenne); Mr Gagnon a déclaré que le #1 avait fait une sortie et était allé sur la rampe. Mme Turenne a déclaré qu'elle n'avait pas bougé vers l'extérieur et avait même permis à Mr Gagnon de prendre l'espace, pour des raisons de sécurité. L'examen de la vidéo a montré que le #6 était allé dans la piste extérieure, quittant donc la course, et gagnant ainsi un avantage injuste. Le #6 est arrivé en 3<sup>e</sup> position et a été placé en 7<sup>e</sup> position (la dernière) – conformément à la règle 18.08.02(b) de la CAJO. La vidéo n'était pas disponible à cause de problèmes de connexion à l'Internet de la CAJO. M. Gagnon a été reconnu coupable d'infraction à cette règle et a reçu une sanction pécuniaire de \$100 (SB 50968).

Le conducteur du #1, Anne-Marie Turenne, a été avertie au sujet de sa stimulation après le poteau de ¾ de mille et dans le dernier droit.

5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Le #1, "UNABATING", (Guy Gagnon), a fait un bris après le départ, il était à l'intérieur de poteau de remboursement quand le juge au départ a relâché le peloton. Il reçu un bon départ. Le #1 se qualifie pour les bris (l'entraîneur en a été informé). Le conducteur du #6, "LAGERFELD", (Raymond Gingras), sera présent dans le bureau des juges pour l'examen de sa stimulation. Rien à signaler.
8. Le conducteur du #1, "DINNER AT THE MET", (Stephane Pouliot), sera présent dans le bureau des juges au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
9. Le #5, "BADSTORMANYPORT", est arrivé en 7<sup>e</sup> position. Il a été examiné par le vétérinaire de la CAJO après la course et a été trouvé asymptomatique. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Nouvel alcootest. Le conducteur du #8, "PLANET HANOVER", (Claude Cadieux), a été informé au sujet des stimulations lorsque le cheval n'était pas en lice pour une position significative. Rien à signaler.

**Réclamations** : Aucune